



LA CONFERENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE

Introduction à l'attention des nouveaux représentants et des nouvelles représentantes



CONFERENCE OF INGOs OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE





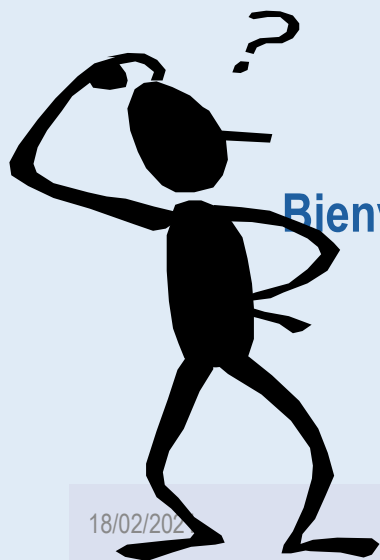
**HUMAN RIGHTS,
DEMOCRACY
AND THE RULE OF LAW**

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**DROITS DE L'HOMME,
DÉMOCRATIE
ET ÉTAT DE DROIT**



LA CONFERENCE DES OING DU CONSEIL DE L' EUROPE

Bienvenue aux nouveaux représentants et aux nouvelles représentantes!



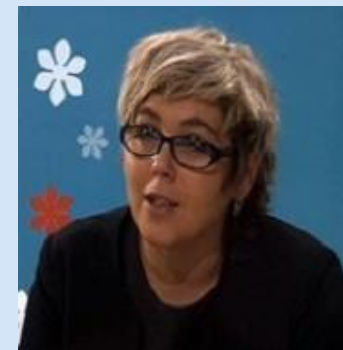
Chère représentante, cher représentant,

Je suis très heureuse de vous accueillir au sein de la Conférence des OING! Comme il n'est pas possible de vous rencontrer «physiquement» à Strasbourg pour le moment, la Commission Permanente vous accueille chaleureusement avec cette présentation.

Nous espérons que cette dernière vous donnera les informations de base sur la Conférence et vos nouvelles responsabilités. Nous sommes ravi.e.s de vous compter parmi nous et sommes impatient.e.s de travailler avec vous, vos membres et votre expertise. Nous sommes tou.te.s bénévoles et comptons sur chaque représentant.e pour contribuer le plus activement possible à notre «mission» collective! N'hésitez pas à nous adresser toute autre question:

anna.rurka@coe.int

Anna Rurka,
Présidente de la Conférence des OING



La Conférence des OING

La Conférence des OING est l'organe du Conseil de l'Europe qui rassemble toutes les ONG internationales ayant le «statut participatif». Ce statut est accordé par la Secrétaire Générale et est régulièrement révisé.

La Conférence des OING regroupe actuellement plus de 300 ONG internationales travaillant ensemble pour renforcer l'accès des Européen.ne.s aux droits humains, pour protéger les valeurs et les systèmes démocratiques fondés sur l'état de droit.

L'objectif de la Conférence est donc de s'engager pour la participation de la société civile à la vie publique ainsi qu'au droit à la liberté d'association, de réunion et d'expression (qui sont intimement liés), et sont les éléments essentiels d'un espace civique dynamique et d'une bonne gouvernance démocratique.

La Conférence s'est engagée à préserver un environnement favorable aux ONG dans les Etats membres et à faciliter le dialogue entre la société civile, les autorités publiques et les autres acteurs. Il s'agit d'un axe fondamental de ses travaux au sein du Conseil de l'Europe et dans l'ensemble des 47 Etats membres.

Vision

En tant qu'organe représentatif, la Conférence des OING constitue un lien institutionnel entre les institutions du Conseil de l'Europe et plus de 800 millions d'Européens.

A travers la Conférence des OING, le Conseil de l'Europe reconnaît qu'une société civile dynamique et pluraliste est un acteur indispensable du système démocratique, qui vise à sauvegarder l'espace civique, et agit en faveur de sociétés ouvertes, diverses et inclusives et de gouvernements responsables.

Il est essentiel que les activités de la Conférence aient un impact au sein du Conseil de l'Europe et dans ses Etats membres. Par conséquent, **la Conférence des OING doit simultanément être proche des organisations de base, travailler pour l'intérêt général de la société civile et être impliquée dans le processus décisionnel de haut niveau au sein du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales.**

Council of Europe Conseil de l'Europe

47 Member States États membres

 Albania - Albanie Tirana	 Estonia - Estonie Tallinn	 Lithuania - Lituanie Vilnius	 Russian Federation - Fédération de Russie Moscow - Moscou
 Andorra - Andorre Andorra-la-Vella Andorra-la-Vieille	 Finland - Finlande Helsinki	 Luxembourg Luxembourg	 San Marino - Saint-Marin San Marino - Saint-Marin
 Armenia - Arménie Yerevan - Erevan	 France Paris	 Malta - Malte Valletta - La Valetta	 Serbia - Serbie Belgrade
 Austria - Autriche Vienna - Vienne	 Georgia - Géorgie Tbilisi - Tbilissi	 Republic of Moldova - République de Moldova Chişinău	 Slovakia - Slovaquie Bratislava
 Azerbaijan - Azerbaïdjan Baku - Bakou	 Germany - Allemagne Berlin	 Monaco Monaco	 Slovenia - Slovénie Ljubljana
 Belgium - Belgique Brussels - Bruxelles	 Greece - Grèce Athens - Athènes	 Montenegro - Monténégro Podgorica	 Spain - Espagne Madrid
 Bosnia and Herzegovina Bosnie-Herzégovine Sarajevo	 Hungary - Hongrie Budapest	 Netherlands - Pays-Bas Amsterdam	 Sweden - Suède Stockholm
 Bulgaria - Bulgarie Sofia	 Iceland - Islande Reykjavik	 North Macedonia - Macédoine du Nord Skopje	 Switzerland Suisse Bern - Berna
 Croatia - Croatie Zagreb	 Ireland - Irlande Dublin	 Norway - Norvège Oslo	 Turkey - Turquie Ankara
 Cyprus - Chypre Nicosia - Nicosie	 Italy - Italie Rome	 Poland - Pologne Warsaw - Varsovie	 Ukraine Kyiv - Kiev
 Czech Republic - République Tchèque Prague	 Latvia - Lettonie Riga	 Portugal Lisbon - Lisbonne	 United Kingdom - Royaume-Uni London - Londres
 Denmark - Danemark Copenhagen - Copenhague	 Liechtenstein Vaduz	 Romania - Roumanie Bucharest - Bucarest	 United Kingdom - Royaume-Uni London - Londres



www.coe.int



Map by Statista.com
Carta a cura di Statista
Designed by Statista Mapping Ltd. - 19386 000116 - April 2016

Conseil de l'Europe -

Normes juridiques pour les organisations non- gouvernementales

- Recommandation CM / Rec (2007) 14 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe.
- **Convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales [STCE N ° 124]**

Documents importants

- Statut participatif des organisations internationales non gouvernementales auprès du Conseil de l'Europe, Résolution CM/Res(2016)3
- Lignes directrices relatives à la participation civile aux décisions politiques
- Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel

Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe

Conscient du rôle de plus en plus actif joué par les OINGS depuis 1952, le Conseil de l'Europe a décidé de changer leur statut consultatif en statut participatif en 2003. En juillet 2016, le Comité des Ministres a adopté une nouvelle résolution sur le statut participatif, la Résolution (2016) 3, qui définit les règles d'octroi du statut participatif aux OING, donne plus d'informations sur le contexte du statut, sur ce qu'il représente, les conditions à respecter par les OING, ainsi que les possibilités qu'il offre aux OING de coopérer avec le Conseil de l'Europe, en vue d'accroître la pertinence et la qualité des OING bénéficiant du statut participatif.

La Conférence des OING représente la «société civile» au sein du Conseil de l'Europe et œuvre à promouvoir la démocratie participative. En plus de tenir deux sessions annuelles par an, elle organise des événements liés aux priorités du Conseil de l'Europe.

CM / Res (2016)3 sur le [statut participatif des organisations internationales non gouvernementales](#) auprès du Conseil de l'Europe, Résolution CM/Res(2016)3

Règlement de la Conférence des Organisations internationales non gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe

Le Règlement donne un cadre à la Conférence des OING.

- Il détermine
 - la composition de la Conférence des OING,
 - sa structure,
 - son mandat et son fonctionnement.
- Il définit le rôle (mandat et fonctionnement) de
 - son/sa Président.e, ses Vice- Président.e.s
 - sa Commission Permanente et ses membres
 - ses Comités et Conseil(s) d'Experts
- Il détermine
 - les principes généraux et la procédure des élections,
 - les responsabilités du Comité de Vérification et de Litige
 - les responsabilités du Comité d'Appel
 - la procédure de modification du règlement.



Nouveau Règlement -

Contribution collective des OING à l'avenir de la Conférence des OING!

Les OINGs ont doté la Conférence d'un nouveau règlement lors de la session de décembre 2020, suite à un long débat participatif et ce, dans le but de **renforcer son impact, sa flexibilité et en vue d'offrir une approche « bottom-up »**.

Avec une grande majorité, les OINGs ont voté un règlement permettant

- des structures plus légères
- une plus grande efficacité opérationnelle
- **la création de Comités validés directement par les OING en lien avec les priorités du Conseil de l'Europe**
- La possibilité de créer un ou plusieurs Conseil(s) d'experts ayant pour mandat d'étudier des questions essentielles encore non- couvertes au sein du Conseil de l'Europe
- une bonne gouvernance éthique

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

THE CONFERENCE OF INGOs
LA CONFERENCE DES OINGs



La Conférence des OING travaille en étroite collaboration avec le personnel de la Division de l'Innovation Démocratique (Direction Générale de la Démocratie). Merci pour leur soutien!



Mary Ann HENNESSEY

Cheffe de la Division de l'innovation démocratique

Fonctionnement de la Conférence des OING - Transition vers les nouvelles règles

Commission Permanente (CP)

- Égalité des genres (diapositive)
- Jeunesse (diapositive)
- Migration (diapositive)

Transition:

des Commissions thématiques avec leurs groupes de travail vers de **nouveaux Comités directement créés (et validés) par l'Assemblée Générale**

Conseil d'experts en droit des ONG

Association OING - Service

Plan d' Action 2018-2021

Le plan d'action définit les principales orientations et priorités spécifiques des travaux de la Conférence pour 3 ans et vise à renforcer la voix de la société civile au sein du Conseil de l'Europe.

Le plan d'action montre comment la Conférence des OING apporte à la fois une réponse conceptuelle et opérationnelle au Conseil de l'Europe, et plus spécifiquement aux priorités de la/ du Secrétaire Général.e.
Il contribue à la protection des valeurs de l'Organisation qui sont affectées par les facteurs politiques et économiques actuels.

Priorités

Les priorités annoncées dans le plan d'action sont organisées comme suit:

1. Protéger et renforcer la liberté d'association et les droits associés et contribuer à la la sécurité démocratique dans les Etats membres du Conseil de l'Europe
2. Observer et renforcer la participation civile au processus décisionnel au sein du Conseil de l'Europe et dans ses États membres
3. Contribuer à l'édification d'une société inclusive et protéger l'accès à l'éducation et aux droits culturels et économiques des groupes vulnérables
4. Contribuer à l'épanouissement d'une identité culturelle européenne moderne
5. Continuer à développer le processus de renforcement institutionnel de la Conférence des OING pour répondre de manière pertinente à l'évolution institutionnelle du Conseil de l'Europe et aux défis géopolitiques.

L'égalité est au cœur de la réalisation de la mission du Conseil de l'Europe et est donc également une priorité pour la Conférence des OING.

Toutes les entités de la Conférence des OING mèneront des actions veillant à contribuer à ces priorités sous la direction de la Commission Permanente dont le rôle est d'assurer la cohérence de l'ensemble du Plan d'action.

Méthodes de travail

L'organe de gestion de la Conférence des OING est la Commission Permanente, composée de membres volontaires directement élus par la Conférence des OING.

Les OING dotées du statut participatif, ainsi que les ONGs et des experts invités, contribuent sur une base volontaire aux travaux par le biais de

- comités (*jusqu'au mois d'avril: groupes de travail*)
- débats,
- événements « side events »
- visites de pays
- d'autres activités menées par la Conférence des OING.

Parmi ses méthodes de travail, des sessions sont organisées, qui incluent des débats avec des personnalités et des institutions du Conseil de l'Europe.

Visites d' information de la Conférence des OINGs dans les Etats membres

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe visite les Etats membres pour rencontrer les ONG locales et les autorités publiques, mieux comprendre la coopération entre les ONG et les décideurs et discuter de la participation des ONG au processus décisionnel public.

La Conférence entend le point de vue des ONG et des autorités pour savoir quel usage est fait de ces mécanismes participatifs existants

Chaque visite est suivie d'un rapport qui met en évidence les questions importantes pour les ONG à ce moment précis et dans ce contexte socio-politique. Des recommandations sont formulées pour améliorer l'efficacité de la coopération entre les ONG et les pouvoirs publics. Les résultats de ces visites contribuent également à faire avancer les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

La participation de la société civile au processus décisionnel est l'une des priorités de la / du Secrétaire Général.e du Conseil de l'Europe et ce travail contribue à la participation effective et significative de la société civile au processus décisionnel.

Liste des comités intergouvernementaux et autres structures dans lesquels la Conférence des OING est représentée

Comité directeur pour les droits de l'homme / Steering Committee on Human Rights	Jean Bernard Marie
Groupe de rédaction sur les migrations et les droits de l'homme / Drafting group on migration and human rights	Martine Schmelck,
Groupe de rédaction sur la société civile et les institutions nationales de droits de l'homme / Drafting group on civil society and national human rights institutions	Antoine Buyse
Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme / Committee of experts on the system of ECHR	Jeremy McBride
Comité de bioéthique / Committee of Bioethics	Miguel Cabral, Marie-José Schmitt
Commission pour l'égalité de genre / Gender Equality Commission	Anne Nègre
Comité européen de coopération juridique / European Committee on Legal Co-operation	Jeremy McBride, Cyril Ritchie
Comité directeur sur les médias et la société de l'information / Steering Committee on Media and Information Society	Didier Schretter
Comité européen sur la démocratie et la gouvernance / European Committee on Democracy and Governance	Gerhard Ermischer, Luminita Petrescu
Bureau élargi	
Working Group on Accountability under CDDG/ Groupe de travail sur la responsabilité publique sous CDDG	Gerhard Ermischer
Working group on democracy and technology (GT-DT) Groupe de travail sur la démocratie et la technologie (R-DT)	Didier Schretter Francesca Fannuci
Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives / Steering Committee for Educational Policy and Practice	Claude Vivier Le Got

Liste des comités intergouvernementaux et autres structures dans lesquels la Conférence des OING est représentée

Comité Directeur Européen pour la Jeunesse / European Steering Committee for Youth	Anne Kraus Rares Augustin Craiut
Conseil Consultatif pour la Jeunesse / Advisory Council on Youth	
Comité mixte pour la jeunesse / Joint Council on Youth	
Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage / Steering Committee for Culture, Heritage and Landscape	Claude Vivier Le Got Gerhard Ermischer
Plateforme européenne de cohésion sociale / European Platform of social cohesion	Robert Bergougnan et Gérard Schaefer
Plateforme thématique sur les droits sociaux et économique / COE-FRA-ENNHRI-EQUINET / Thematic Platform on Social and economic Rights	Peter Verhaeghe (Caritas)
Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle / Ad hoc Committee on artificial intelligence	Didier Schretter Francesca Fannuci
Comité ad hoc pour les droits de l'enfant – Ad hoc Committee for the rights of the child	Cristina Rigman
Steering committee on anti-discrimination, diversity and inclusion	Gilbert Flam
Committee of Experts on Roma and Traveller Issues / Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage	Claude Vivier Le Got
Committee of Experts on Combating Hate Speech / Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (Gilbert Flam
Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique / Committee of the Parties to the Council of Europe Convention on Preventing and Combating Violence against Women and Domestic Violence	Anne Nègre
Committee of the Parties to the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings / Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains	Marie Salphati

Liste des comités intergouvernementaux et autres structures dans lesquels la Conférence des OING est représentée

Comité européen des droits sociaux (sur invitation uniquement) / European committee of social rights	Peter Verhaeghe E. Marie
Centre Nord-Sud / North South Center	Christoph Spreng
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE / Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development of PACE	Thierry Mathieu
Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE / Committee on Equality and Non-Discrimination of PACE	Anne Nègre
Commission migrations, réfugiés et personnes déplacées de l'APCE / Committee on migration, refugees and displaced persons of PACE	Martine Schmelck
Comité de pilotage du Forum mondial de la démocratie / World Forum for Democracy Steering Group	Maritchu Rall

Egalité des genres

La Conférence des OING soutient le ferme engagement du Conseil de l'Europe en faveur d'une égalité de fait et substantielle entre les femmes et les hommes à tous les niveaux et dans tous les domaines, et respecte toutes les normes du Conseil de l'Europe.

La Conférence des OING suit la stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité 2018-2023 ainsi que les nombreuses recommandations adoptées par le Comité des Ministres sur l'égalité.

Parmi les principaux défis que pose l'égalité des genres dans les États membres:

- Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme dans les médias, dans l'éducation, contre le discours de haine sexiste
- Prévention et lutte contre la violence à l'égard des femmes (y compris les nouveaux problèmes liés à la migration)
- Garantir l'égalité d'accès des femmes à la justice
- Parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

Dans ce contexte, la Commission Permanente de la Conférence des OING a créé une « Cellule de veille pour l'égalité de genre » pour rester vigilante aux conditions dans lesquelles les États agissent en matière d'égalité de genre, de soutenir les ONG dans leur mission démocratique, de surveiller le respect des droits humains. La « Cellule de veille » se rend opérationnelle en réceptionnant les informations du réseau d'OING agissant sur le terrain, en rendant visible des bonnes pratiques en la matière et en proposant une analyse à la lumière des travaux menés au sein du Conseil de l'Europe et des autres organisations et institutions internationales et européennes notamment à partir des instruments juridiques internationaux s'appliquant à l'égalité du genre.

Feuille de route pour la Participation des jeunes - un pont entre les générations

<https://rm.coe.int/road-map-youth-150618-fr/16808b5fbc>

Il est essentiel de prendre en compte la perspective des jeunes dans les travaux de la Conférence des OING. Un groupe de travail sur la jeunesse a pour rôle d'apporter une perspective « jeunesse » dans tous les travaux de la Conférence des OING:

- faciliter la **participation des jeunes**,
- encourager un **dialogue intergénérationnel**, plus inclusif et représentatif
- devenir une **plate-forme de débat et de soutien** connue et **reconnue par les jeunes dans tous les États membres**
- **Programme des Jeunes Représentant.e.s d'OINGs** (grâce à OING Service)
- Actions spécifiques
- Références explicites dans les produits livrés (« Youth Check») et dans l'action menée par les groupes de travail;
- Collaboration et mise en œuvre d'actions avec le Conseil de l'Europe et des partenaires externes

Migration - Cellule de veille

Au-delà des urgences humanitaires, un changement de paradigme est nécessaire pour construire des sociétés pleinement cohésives, dans le respect des droits humains et des lois des Etats Membres.

Ce groupe de travail élabore des positions communes bien argumentées, y compris une analyse prospective des phénomènes post-migratoires, et permet à la Conférence des OING de réagir de manière appropriée chaque fois que cela s'avère nécessaire, et de mutualiser les connaissances et l'expertise de ses membres.

Fonctions:

- Recevoir et analyser les informations (alertes) des réseaux OING agissant au niveau local sur la protection et l'accueil des migrants dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.
- Rester vigilants sur les conditions dans lesquelles les ONG opèrent pour leur mission humanitaire d'accueil et d'intégration des migrants et rester également vigilants sur la défense de leurs droits. Recueillir et publier les bonnes pratiques dans ce domaine;
- Proposer une analyse des informations reçues à la lumière des travaux menés au sein du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales, sur la base des instruments juridiques internationaux applicables au droit des migrations;
- Élaborer et proposer à la Conférence des OING des déclarations collectives motivées concernant les phénomènes identifiés.

Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG

La Conférence des OING a déjà fondé en 2008 son Conseil d'experts en droit des ONG: un organisme indépendant composé d'experts qui mènent des études sur les lois en vigueur ou en préparation au niveau national, garantissant leur compatibilité avec les normes du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Le Conseil d'experts rédige et publie des avis juridiques sur la situation des pays où la vie démocratique est menacée par les restrictions imposées à la société civile. Pour examiner l'évolution du droit des ONG, il existe une grille de lecture qui se compose d'un cadre juridique et de nombreux documents de référence. Récemment, le Conseil d'experts a adopté des [lignes directrices sur la protection du travail des ONG à l'appui des réfugiés et autres migrants](#). Ces lignes directrices ont été élaborées pour aider les États membres du Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les organisations internationales à garantir que, lorsqu'ils prennent des mesures contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants ou répondent à la présence de réfugiés et d'autres migrants, que leurs lois, politiques et pratiques soient conformes aux normes relatives au traitement des organisations non- gouvernementales et à la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe.



**Comment
puis-je
participer?**

**How can
my NGO participate?**

Comment participer en tant que représentant.e?

- Poser des questions si quelque chose n'est pas clair!
Nous pouvons vous proposer un «mentor» pour vous encadrer!
- Rester à jour via le site Web <https://www.coe.int/fr/web/ingo>
- Réfléchir à la façon dont l'expertise de votre ONG peut contribuer aux travaux de la Conférence!
- S'impliquer en fonction de votre expertise
- Signaler toute situation difficile de votre ONG dans différents pays
- Enregistrer les dates importantes à l'avance!
- Etre prêt.e à contribuer de manière constructive et respectueuse.

Vos responsabilités en tant que représentant.e

- Envoyer des informations importantes à votre ONG (dans ses divers pays membres!)
- Partagez avec la Conférence des OING les informations sur les initiatives entreprises par vos membres nationaux, sur l'impact de votre projet, vos préoccupations et vos analyses.
- Proposer les recommandations et les thèmes à débattre par la Conférence des OING.
- Rédiger des rapports et des articles pour la newsletter de votre ONG
- Aider à préparer l'avenir de la Conférence des OING en restant à jour concernant la rédaction du nouveau règlement
- Connaître et respecter le [code de conduite](#)
- Connaître et respecter [la charte de communication](#)
- Rappeler au trésorier de contribuer à INGO Service Association!
- Informer votre ONG sur les travaux de la Conférence et tous ses outils!
(par exemple, l'outil de dialogue
- Donner une procuration à un.e collègue si vous ne pouvez pas participer à un vote pour une raison quelconque!

Comment mon OING peut- elle contribuer?

- Demandez à votre représentant.e de vous informer régulièrement (rapports)
- Publiez les informations du Conseil de l'Europe dans la newsletter de votre ONG
- Informez votre représentant.e de la situation de votre ONG dans différents pays
- Mettez à jour les infos concernant votre OING sur la base de données <http://coengo.org/#/ingos>
- **Aidez à préparer l'avenir de la Conférence des OING en restant informés de l'avancement de la rédaction du nouveau règlement**
- Sentez-vous concernés par les élections (votez! Proposez des candidats!)
- Répondez aux sondages! Réagissez aux e-mails! Envoyez des informations à TOUS vos membres!
- Participez à un groupe de travail, selon votre expertise!
- Proposer des orateurs!
- Prenez connaissance et respectez le code de conduite!
<https://rm.coe.int/code-of-conduct-adoption-plenary-100419-fr/168093b8bd>
- Prenez connaissance et respectez la charte de communication!
<https://rm.coe.int/16806440b6>
- Contribuez à l' Association OING Service
- Encouragez et soutenez la participation des jeunes membres de votre OING aux sessions de la Conférence des OING!
- Assurez-vous de répondre au rapport quadri-annuel!
- Familiarisez- vous avec les outils de la Conférence (p. ex. outil pour le dialogue
<https://www.coe.int/fr/web/ingo/dialogue>
- N'oubliez pas: UNE ACTION COLLECTIVE A PLUS D'IMPACT!

Code de Conduite de la Conférence des OINGs

Adopté par la Conférence le 10 Avril 2019

La Conférence des OING a adopté un Code de conduite qui complète le Règlement de la Conférence des OING.

Ce Code de conduite a pour objet de régir la participation aux activités de la Conférence. Ses dispositions s'appliquent à toutes les personnes physiques ou morales qui participent aux activités de la Conférence.

Il définit des principes généraux de comportement, comme p. ex. respecter et défendre les valeurs et principes du Conseil de l'Europe, agir avec intégrité et honnêteté, ne pas adopter de comportement sexiste ou discriminatoire, prendre des décisions uniquement dans l'intérêt général tout en poursuivant leurs objectifs déclarés, ne pas agir de manière de discréditer ou de ternir l'image de la Conférence, de s'engager à respecter les Règles de conduite. Il définit les sanctions pouvant être imposées en cas de violation du présent code de conduite.

Charte de Communication de la Conférence des OING

Cette charte vise à établir pour la Conférence des OING

- les références,
- les buts,
- les conditions de mise en œuvre, et
- les directives et principes à respecter

par les membres de la Commission Permanente ainsi que par les organisations membres de la Conférence.

CODE DE BONNE PRATIQUE POUR LA PARTICIPATION CIVILE AU PROCESSUS DÉCISIONNEL

L'objectif principal de ce Code est de contribuer à la création d'un environnement propice aux ONG dans les États membres, ainsi qu'au Bélarus. Il vise à définir un ensemble de principes généraux, de lignes directrices, d'outils et de mécanismes de participation civile au processus décisionnel politique.

Le Code est destiné à être mis en œuvre aux niveaux local, régional et national. Il est basé sur des expériences pratiques d'ONG à travers l'Europe et sur le partage de leurs bonnes pratiques et méthodes valables pour s'engager avec les autorités publiques.

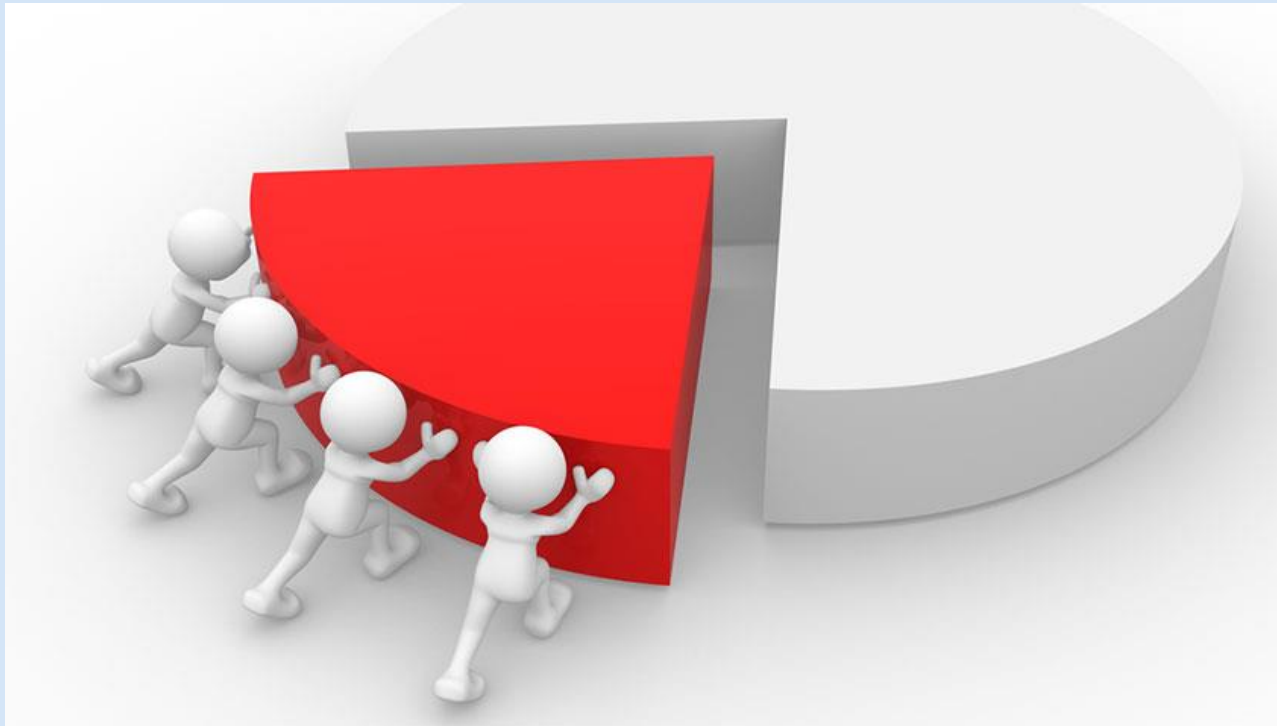
Un objectif supplémentaire du Code de bonnes pratiques est d'être un outil pertinent et efficace pour les ONG - du niveau local à l'international - dans leur dialogue avec les parlements, les gouvernements et les autorités publiques. Il vise à être un instrument interactif et orienté vers l'action, afin que les ONG et les autorités publiques à travers l'Europe puissent l'utiliser efficacement. Il est également destiné aux autorités publiques - qui comprennent le Parlement, le gouvernement et l'administration publique aux niveaux local, régional et national.

Association OING Service

...la mise à disposition des ressources nécessaires

Contribuez! <https://www.coe.int/fr/web/ingo/ingo-service>

32



INGO Service Association...

raising and making available the necessary resources

Please contribute!

<https://www.coe.int/en/web/ingo/ingo-service>

Parlez-vous la «langue des ONG du Conseil de l'Europe» ?? «Glossaire spécifique - Conférence des OING » - travaux en cours

Le travail collectif avec les ONG au niveau européen génère parfois un vocabulaire et des abréviations spécifiques qui ne sont pas toujours faciles à comprendre. Ne vous inquiétez pas si vous ne comprenez pas tout cela immédiatement! Les membres de la commission Permanente travaillent sur un «Glossaire spécifique - Conférence des OING »

Cependant, en attendant, vous pouvez trouver des glossaires qui pourraient vous aider:

<https://www.coe.int/fr/web/compass/glossary>

<https://pjp-eu.coe.int/fr/web/youth-partnership/glossary>

<https://www.coe.int/fr/web/execution/glossary>

<https://www.coe.int/fr/web/artificial-intelligence/glossary>

<https://www.empowerwomen.org/fr/resources/documents/2016/1/council-of-europe-gender-equality-glossary?lang=fr>

<https://www.ilga-europe.org/resources/glossary>

Premier outil de communication entre la Conférence et ses membres:

Le site internet de la Conférence <http://www.coe.int/fr/web/ingo>

Pour plus d'informations sur le Conseil de l'Europe en général: <http://www.coe.int>



COUNCIL
OF EUROPE

CONSEIL
DE L'EUROPE



The first communication tool between the Conference and its members:

The website of the Conference of INGOs: <http://www.coe.int/en/web/ingo>

For more information on the Council of Europe in general: <http://www.coe.int>

Ensemble nous
pouvons **faire** la
différence!

La Conférence des OINGs espère pouvoir tenir sa prochaine session à Strasbourg en octobre 2020, une fois que la situation sanitaire le permettra!



Conseil de l'Europe, Building Agora

Encore une question? N'hésitez pas et contactez : anna.rurka@coe.int

